



CC des Pays d'Oise et d'Halatte (Siren : 246000921)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Pont-Sainte-Maxence
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1997
Date d'effet	31/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christian MASSAUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60700 PONT SAINTE MAXENCE
Téléphone	
Fax	
Courriel	oise.halatte@wanadoo.fr
Site internet	www.ccpoh.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	34 798
-----------------------------	--------

Densité moyenne 249,02

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Angicourt (216000133)	1 474
60	Bazicourt (216000497)	327
60	Beaurepaire (216000554)	63
60	Brenouille (216001024)	2 100
60	Cinqueux (216001537)	1 593
60	Les Ageux (216000042)	1 168
60	Monceaux (216004028)	816
60	Pontpoint (216005025)	3 313
60	Pont-Sainte-Maxence (216005033)	12 771
60	Rhuis (216005306)	147
60	Rieux (216005330)	1 577
60	Roberval (216005355)	379
60	Sacy-le-Grand (216005561)	1 516
60	Sacy-le-Petit (216005579)	567
60	Saint-Martin-Longueau (216005801)	1 529
60	Verneuil-en-Halatte (216006619)	4 795
60	Villeneuve-sur-Verberie (216006718)	663

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif (SPANC)</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;</i>
- Autres actions environnementales <i>Elaboration, mise en oeuvre, suivi et révision du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau Oise Aronde</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>En matière de petite enfance et enfance : création, aménagement, entretien et gestion de structures de coordination et d'accueil de la petite enfance : crèches, relais assistants maternels, haltes garderies ; création, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil collectif de mineurs : accueils avec hébergement (séjours de vacances), accueils sans hébergement (périscolaire, mercredis loisirs, petites et grandes vacances). En matière de jeunesse : animations</i>

socioculturelles et informations à destination des jeunes ; médiation socioculturelle. Portage de repas à domicile.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire en application de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales touristiques

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels : La Manekine et Conservatoire Adam de la Halle

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs : gymnase Georges Tainturier à Pont Sainte Maxence et gymnase Roger Couder à Brenouille

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, révision, modifications éventuelles et suivi

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Plans de déplacement urbains

Etudes relatives aux déplacements ; plan de déplacement urbain

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien des voies d'accès aux zones d'activités d'intérêt communautaires et aux gares
Balayage

- Parcs de stationnement

Création, gestion, aménagement et entretien des parkings des gares

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Politique du logement et du cadre de vie - élaboration d'un plan local de l'habitat (PLH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Charte de Pays

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales. Etude, coordination et suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur son territoire.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Eclairage public, signalisation verticale et horizontale des voiries d'intérêt communautaire

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	Syndicat mixte Oise-Aronde (200024206)	SM fermé	198 627
60	Syndicat du Parc Alata (200036747)	SM fermé	122 111
60	Syndicat Mixte du Département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	762 826

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)